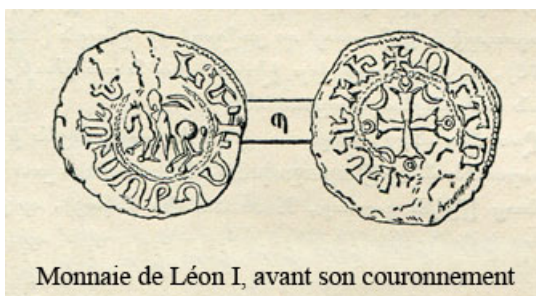


Nous en avons la preuve par cette pièce en bronze très-rare et qui devait servir de modèle aux rois qui lui succéderaient. On remarque sur cette pièce que la légende: «*Léon héritier, fils de Stéphané*» est partagée sur les deux faces de la



Monnaie de Léon I, avant son couronnement

pièce, et de plus on remarque combien Léon était fier du nom de son père comme étant celui d'un homme considérable et grandement honoré. Nous retrouvons cette même légende dans l'en-tête des Privilèges de Léon de l'an 1201 à l'an 1212: «*Leo, Dei gratia Rex Armeniorum, filius Stephani* » à laquelle il ajoute plus tard: «*Et de potenti genere Rupinorum*» ou, plus souvent: «*de potenti et magnifico genere*». Je ne saurais dire si ces attributs se trouveraient aussi dans les décrets originaux en arménien qui sont perdus ou n'ont pas été, du moins, retrouvés. Les successeurs de Léon signaient de la même manière et, plus de cent trente ans après, le petit-fils de Léon II, c'est-à-dire Léon IV, en 1331, signait, rappelant, lui, son origine du côté maternel: «*Haut et puissant, issu de la glorieuse et excellente racine des Roupéniens*». Les souverains d'Occident qui avaient des correspondances avec eux, se servaient des mêmes expressions ou en employaient d'équivalentes. Dans les Archives de Venise, on trouve, dans un écrit, réunis à part tous les surnoms ou épithètes dont on devait se servir dans les lettres qu'on écrivait au Roi d'Arménie, aux princes royaux et aux grands seigneurs. On écrivait au premier: «*De altitonante genere Rupinorum, Armenia Rex*».

Pour ce qui a rapport aux différentes pièces de monnaie de Léon, on peut les voir dans les figures représentées au chapitre relatif à la douane d'Aias, dans notre Sissouan.

Nous reproduisons ici une pièce d'or de Léon, de mêmes dimensions que la pièce originale, qui pèse plus de  $7\frac{1}{10}$  gr., c'est-à-dire presque le double du ducat de Venise.